

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

---

Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal : 35

### SEANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 1<sup>er</sup> juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Neuilly-Plaisance s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire de Neuilly-Plaisance, sur convocation adressée à ses membres le 18 juin 2026.

Cette séance, initialement convoquée pour le 24 juin 2026, a été reportée au 1<sup>er</sup> juillet 2026 par décision prise le 23 juin 2026, conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. MARTINACHE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, Mme YILMAZ, M. BERTHIER, Mme PELLEGRINO, M. TOURE, Mme DJENNANE, Mme CHOULET, Mme DONA, M. LEPPERT, M. GIBERT, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, M. BRESSAN, M. TAGLANG, Mme ALI, M. LECHUGA, Mme HERVÉ, Mme PORTE, Mme LARRAGUETA, Mme BERNARDONI, M. RIGALT, M. TOSUN, M. LE TOSSER, M. MAASSRY, Mme AACHOUR, M. ROBICHON, M. PRIGENT, Mme LE BAIL, Mme SCHWARTZBROD, M. FREMIN.

#### ÉTAIENT ABSENTES REPRÉSENTÉES :

Mme LAMAURT donne pouvoir à Mme BOILEAU  
Mme EMANE donne pouvoir à M. LEPPERT.

#### ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

M. DEMUYNCK.

#### SECRÉTAIRE DE SEANCE :

M. MARTINACHE.

---

### N°2026.07.62 – Création de poste et modification du tableau des effectifs.

Sur présentation de Madame Samira DJENNANE, Maire-Adjoint déléguée aux Ressources Humaines,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L313-1,

Considérant la nécessité de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services et d'adapter le tableau des effectifs aux besoins de la collectivité,

Considérant la Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC) mise en œuvre par la Ville afin d'adapter son organisation aux évolutions des missions et des services,

Considérant la nécessité de regrouper et de pérenniser les missions administratives précédemment exercées au sein de la structure afin d'assurer la continuité du service public,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Ressources Humaines en date du 22 juin 2026,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
A L'UNANIMITÉ**

**ARTICLE UNIQUE : MODIFIE** la liste des emplois communaux en autorisant la création de poste de la façon suivante :

**Filière administrative**

- 1 emploi permanent à temps complet relevant du grade de Rédacteur Territorial.

**Christian DEMUYNCK**  
Maire



**François MARTINACHE**  
Secrétaire

